



Achat moto avec vice caché

Par **makibu**, le **02/05/2008** à **13:10**

suite à l'achat d'une moto à un particulier (le 26 avril 2008) et du nettoyage du réservoir (le 1 mai 2008), nous avons constaté un trou, qui la rend donc inapte à rouler, ou alors il faut changer entièrement le réservoir.

J'aimerais savoir ce que l'on doit faire dans ce cas. nous avons appelé le vendeur, mais pas de nouvelles depuis.

quels recours ? dans quel délai ?